

**PROCES VERBAL DE LA REUNION
du Conseil Municipal du 16 octobre 2024**

L'an 2024, le 16 octobre à 20h30 s'est réuni au lieu habituel de ses réunions, le Conseil Municipal de LABRY, après convocation légale de M. Luc RITZ, Président.

Etaient présents : Mesdames BURKI, CHAUMONT, MAILHÉ, PIGNATIELLO et ZANI
Messieurs BERLAND, CARDAIRE, LAGARDE, MARÇON MORETTE, RENÉ et RITZ, SCHANG et VANTINI.

Procurations : Mme KOUCHA donne pouvoir à Mme MAILHÉ et M. THISSE donne pouvoir à M. RITZ.

Etaient excusés : Mesdames AUBAILLY, CABRAL et KOUCHA et Monsieur THISSE.

Secrétaire de séance : Mme CHAUMONT

14 élus sont présents, le quorum est donc atteint et le conseil municipal peut valablement délibérer.
Madame CHAUMONT Françoise est désignée secrétaire de séance.

1) Approbation du procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 22 juin 2024

Monsieur le Maire invite le conseil municipal à approuver le PV de la dernière réunion du 22/06/2024.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- APPROUVE le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 22/06/2024.
- CHARGE le Maire de procéder à sa publication sur le site internet de la commune dans un délai d'un mois.

➤ *La présente délibération a été adoptée à l'unanimité.*

2) Subventions complémentaires aux associations 2024

Monsieur CARDAIRE informe les élus que lors de la réunion du 22/06/2024, il n'avait pas été possible d'étudier la demande de subvention de l'association ACPG pour faute de quorum non atteint. Il propose d'attribuer à l'association une subvention de 500 € afin de couvrir, notamment, une partie des frais de déplacements des porte-drapeaux.

Par ailleurs, il propose également d'attribuer une subvention complémentaire de 100 € à l'association des maquettistes de Lorraine pour la prise en charge des frais de déplacement entre la salle socioculturelle et le site de l'ancien moulin du public lors de la journée du patrimoine organisée par la commune.

A noter que Monsieur BERLAND Gilles ne prend pas part au vote étant trésorier de l'association "Amicale ACPG de LABRY".

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- OCTROIE une subvention de 500 € à l'association "Amicale ACPG de LABRY".
- OCTROIE une subvention de 100 € à l'association "Les Maquettistes de Lorraine".

➤ *La présente délibération a été adoptée à l'unanimité.*

3) Budget 2024 : décision modificative n°1

Monsieur le Maire indique au conseil municipal que des recettes nouvelles ont été notifiées à la commune depuis le vote du budget primitif.

Il propose de constater budgétairement ces nouvelles recettes et d'équilibrer la section des dépenses en conséquence.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- VOTE la décision modificative suivante :

Dépenses		Recettes	
Articles (Chap.) – Op.	Montant	Articles (Chap.) – Op.	Montant
2151 (21)	- 17 000,00 €	1327 (13)	224 123,99 €
21538 (21) - 9131	5 300,00 €		
2156 (21) - 9131	3 700,00 €		
231 (23) - 9138	224 123,99 €		
231 (23) - 9090	8 000,00 €		
Total investissement	224 123,99 €	Total investissement	224 123,99 €
60621 (011)	- 20 000,00 €	732221 (73)	21 000,00 €
615231 (011)	20 000,00 €		
6411 (012)	11 000,00 €		
6413 (012)	10 000,00 €		
Total fonctionnement	21 000,00 €	Total fonctionnement	21 000,00 €

➤ La présente délibération a été adoptée à l'unanimité.

4) Rapport de gestion 2023 – SPL XDemat

Monsieur le Maire expose aux conseillers municipaux le rapport d'activités 2023 SPL X-Demat.

Le Conseil municipal, après examen :

- PREND ACTE du rapport de gestion du Conseil d'administration

5) Présentation du rapport annuel du SIE du Soiron – exercice 2023

Madame BURKI fait part au conseil municipal du rapport sur le prix et la qualité de service d'eau potable (RPQS) établi par le Président du SIE du Soiron au titre de l'année 2023.

Il est précisé que le prix de l'eau s'est stabilisé en 2024 après une hausse en 2023.

A noter également le projet de remplacement des 2 canalisations de la rue Charles Michel, régulièrement sujettes aux fuites, par une nouvelle canalisation unique en 2025.

Le conseil municipal, après en avoir pris connaissance,

- PREND ACTE du RPQS du SIE du Soiron au titre de l'année 2023.

6) Présentation du rapport annuel du SIAJ – exercice 2023

Denis RENÉ fait part au conseil municipal du rapport sur le prix et la qualité de service assainissement (RPQS) établi par le Président du SIAJ au titre de l'année 2023.

Il fait part aux élus de l'augmentation significative d'apport en eau claire (eaux pluviales) à la station, en raison notamment, des importants programmes de travaux qui ont réduit les fuites et rejets dans le milieu naturel. Si la situation ne s'inverse pas, les services de l'Etat pourraient interdire toutes nouvelles constructions en raison de la saturation en eau de la station.

Le remplacement de la canalisation d'assainissement entre Conflans et Labry est en cours mais les travaux sont fortement perturbés par les conditions météorologiques.

En marge de ces 2 présentations (points 5 et 6), Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que le transfert des compétences « eau et assainissement » des communes vers les intercommunalités a été abandonné par le nouveau gouvernement.

Le conseil municipal, après en avoir pris connaissance,

- PREND ACTE du RPQS du SIAJ au titre de l'année 2023.

7) Participation financière de la commune pour des frais de scolarité

Madame Françoise CHAUMONT informe que deux enfants de Labry sont scolarisés dans un établissement scolaire de la commune d'Auboué. Ces deux enfants ont obtenu une dérogation scolaire de la mairie. Il y'a lieu de prendre en charge les frais de scolarité correspondant, à savoir 331,21 € par enfant et par an. Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- APPROUVE la participation financière de la commune pour les enfants domiciliés à Labry et scolarisés à Auboué à hauteur de 331,21 € par enfant et par an.

➤ *La présente délibération a été adoptée à l'unanimité.*

8) Gratifications de Noël aux agents communaux

Il est proposé au conseil municipal de reconduire le dispositif voté l'année dernière au profit des agents.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- VALIDE l'attribution de chèques cadeaux au personnel communal et colis gourmand.
- DIT que la valeur par agent est de 500 €.
- PRECISE que les bénéficiaires sont les agents municipaux de Labry, qu'il soit stagiaire, titulaire, contractuel de droit public ou de droit privé.

➤ *La présente délibération a été adoptée à l'unanimité.*

9) Coupes de bois complémentaires

Monsieur CARDAIRE informe que 35 habitants se sont inscrits pour l'affouage 2024/2025. Il avait été prévu avec l'ONF de ne constituer que 20 lots de bois de chauffage. Afin de satisfaire l'ensemble des inscrits il est proposé d'anticiper la coupe prévue pour l'année 2025/2026 pour constituer des lots complémentaires. L'année 2025/2026 sera donc blanche en termes d'affouage.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- APPROUVE la proposition.
- COMPLETE sa délibération n°2024/04/04 du 22/06/2024 en intégrant les parcelles 10, 11 et 12.

➤ *La présente délibération a été adoptée à l'unanimité.*

10) Approbation du montant des contributions 2024 au SIAJ

M. RENÉ informe le conseil municipal du courrier du SIAJ concernant le mode de calcul pour les contributions à verser au syndicat de l'année 2024. Il est à noter que, du fait des importants travaux d'investissements engagés par le SIAJ pour gérer les eaux pluviales, la contribution relative à l'investissement des immobilisations augmentent de près de 8 000,00 € entre 2023 et 2024.

Le mode de calcul a été voté lors du comité syndical du 18 juin 2020 :

- Contribution pour l'investissement des immobilisations

Somme des comptes 66 et 68 du compte administratif N-1 du SIAJ divisé par le volume facturé et multiplié par le taux voté en 2020. Ce résultat est ensuite réparti entre chaque commune au prorata des m3 d'eau consommée.

Au titre de l'année 2024, la contribution de la commune de LABRY s'élèverait donc à 18 775,45 €

- Contribution pour l'exploitation du réseau d'assainissement

Elle correspond à 30% des charges d'exploitations du centre de traitement en 2022 et répartie entre les 5 communes au prorata du nombre d'habitants.

Au titre de l'année 2024, la contribution de la commune de LABRY s'élèverait donc à 14 159,42 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- APPROUVE le mode de calcul des deux contributions à verser au SIAJ pour l'année 2023.

➤ *La présente délibération a été adoptée à l'unanimité.*

Informations diverses

Intercommunalité :

Les récentes annonces gouvernementales relatives à la situation financière dégradée de l'Etat font craindre un prélèvement très important sur les ressources de la communauté de communes. A ce stade, les hypothèses les plus plausibles anticipent un prélèvement de 500 à 600 000 € sur le budget intercommunal 2025.

Trois cabinets d'architecture ont été auditionnés par les services de l'intercommunalité pour le projet de création d'un nouveau bâtiment regroupant un service de crèche et de périscolaire sur Labry. Un projet a retenu l'attention des élus et techniciens. Il est composé de 2 bâtiments formant un ensemble architectural de près de 500m² de plain-pied qui serait construit sur le terrain attenant le parking situé au niveau du rond-point de l'école élémentaire.

Affaires scolaires :

Les effectifs sont stables à la rentrée scolaire de septembre. Les 2 enseignantes parties en juillet ont été remplacées.

La nouvelle inspectrice de circonscription a été reçue par M. le Maire et l'adjointe aux affaires scolaires.

Social :

L'atelier gym douce est en cours et les participants souhaitent pouvoir poursuivre cette activité lorsque l'atelier financé par le département se terminera. Ils accepteraient de payer les séances.

6 nouveaux ateliers sont d'ores et déjà prévus pour l'année 2025 : « Bien dans ma tête », « Prévention routière », « Sophrologie », « Jeux mémoire », « Atelier multimédia » et « Poterie ».

Culture/animations :

Concert de musique italienne financé par la médiathèque de Meurthe-et-Moselle 1er trimestre 2025.

Espace Jeunes : fresque inaugurée rue Daret. 18 participants lors du chantier jeunes cet été. Recherche active d'un animateur/animatrice pour prendre le relai.

La distribution des colis des Aînés se fera à partir du 9 décembre.

11 novembre : commémoration de la fin des combats de la 1^{ère} guerre mondiale.

22 novembre : réception des sportifs méritants à 18h en mairie

6 décembre : réception du personnel

14 décembre : spectacle de Noël

Travaux/cadre de vie :

Le chantier de construction du centre de santé avance bien. La dalle sera coulée la semaine prochaine.

La commune va basculer en quasi-totalité en zone 30. Seules les entrées d'agglomération resteront à 50km/h. L'ensemble des dispositifs d'alarme anti-intrusion des bâtiments communaux va être remplacé. Le choix du prestataire sera fait dans les prochains jours.

Lien Armée/nation :

La cérémonie du Trembloy a été appréciée à l'occasion du 110^{ème} anniversaire des combats qui eurent lieu en août 1914. A noter la présence d'un détachement du 16^{ème} BCP et la présentation du nouveau panneau d'information réalisé par la 8^{ème} CMT de Woippy.

Les Anciens Combattants de Labry et leur nouveau porte-drapeau, Tom THISSE, ont participé à une cérémonie à Bettainvillers.

La municipalité sera représentée par M. BERLAND à l'occasion du repas de la Saint Eloi organisée par la 8^{ème} CMT de Woippy.

Projets de partenariat :

Plusieurs projets de partenariat sont à l'étude : mutualisation de l'aide sociale avec Jarny et Conflans et mutualisation de la Brigade Environnement et Proximité de Jarny notamment.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 22h00.